

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°52

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoints, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande d'habilitation et d'utilisation à la DGFIP pour la mise en place d'une interface API pour la gestion des données nécessaires à la tarification des services scolaires et périscolaires

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la commune souhaite, afin de simplifier les démarches des familles et de faciliter la gestion administrative des services scolaires et périscolaires, mettre en place une interface informatique de type API permettant de récupérer, de manière sécurisée, les informations nécessaires à la détermination des tarifs applicables aux familles,
- Considérant que cette interface permettra notamment la récupération des données fiscales nécessaires, notamment le revenu fiscal de référence, afin de déterminer les tarifs applicables aux services scolaires et périscolaires, de limiter également la transmission de justificatifs,
- Considérant que, après habilitation de la commune auprès d'API Particulier, les informations nécessaires pourront être récupérées de manière sécurisée et intégrées dans le logiciel Domino Web 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1 - Approuve** la mise en œuvre de l'API Particulier pour la récupération des données nécessaires à la détermination des tarifs des services scolaires et périscolaires.
- 2 - Autorise** l'intégration de cette fonctionnalité dans le logiciel Domino Web 2.
- 3 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches d'habilitation auprès d'API Particulier requises.
- 4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Laurent MELIN

La secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2026

052-29092026